

# 1 - Contexte historique - Les bouleversements agricole d'après guerre

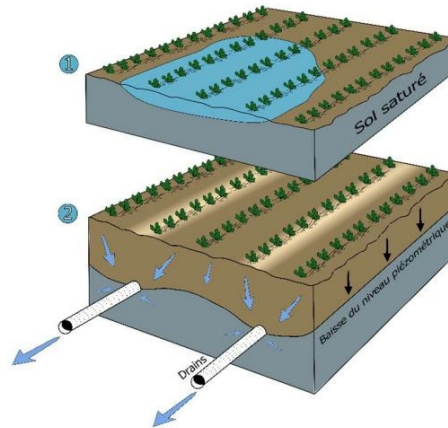
La sécurité et l'indépendance alimentaires sont au cœur des préoccupations des dirigeants de **l'après-guerre 39-45**, en France comme partout en Europe. **Des mesures sont adoptées pour moderniser les techniques agricoles et augmenter la production.** L'enjeu économique et géopolitique avec une agriculture productive et compétitive, permet à la France de devenir excédentaire en céréales dès 1953 et de devenir ainsi le premier grenier européen. **Cette vague modernisatrice conduit à une modification socio-économique importante, le progrès technique ayant contraint les paysan·nes jusqu'alors majoritaires à une réduction drastique de leurs membres**, qui se sont elleux-mêmes transformés en chef·fes d'exploitations agricoles de plus en plus grosses au profit d'une agriculture de plus en plus industrielle. Ainsi s'affirme le point de vue selon lequel le processus de modernisation de l'agriculture française doit s'appuyer non seulement sur une **politique de marché mondialisée et de renforcement des filières** (via la création d'organismes de gestions, de coopératives ou encore de la FNSEA), mais aussi sur un changement profond dans les structures d'exploitation. **Cette transformation se fera par l'usage des techniques modernes pour accroître la productivité** (notamment la mécanisation, le recours aux engrais azotés, à la pétrochimie et aux pesticides, associées aux travaux de drainage ou d'irrigation), **entraînant une forte diminution du prix des productions aux dépens des revenus agricoles** qui décrochent par rapport aux revenus dans les autres secteurs.

**Ces changements de pratiques engendrent en parallèle des impacts très lourds sur les écosystèmes.** L'appauvrissement des sols dû à la **perte de matière organique**, la **pollution** et **surexploitation des ressources en eau**, la **disparition des zones humides** essentielles au maintien de la biodiversité et à l'équilibre du cycle de l'eau continuent de s'accélérer (plus de 50 % des zones humides ont disparu depuis 1960). Depuis les remembrements successifs et l'agrandissement des exploitations, en France, **70% des haies (1,4 millions de km) ont déjà été détruites et continuent de disparaître aujourd'hui (- 23 500 km / an) malgré la politique d'incitation à la plantation.** Elles sont pourtant indispensables à l'infiltration des eaux jusqu'aux nappes phréatiques.



**Depuis les années 1970, l'état a encouragé, sans aucun encadrement et à grande échelle, le bouleversement en profondeur de l'équilibre hydraulique de notre territoire.** L'assèchement volontaire des surfaces agricoles par le **drainage des zones humides** et parfois des tourbières au printemps, le **décassement et le recalibrage des cours d'eau**, l'évacuation accélérée des réserves en eau comme **l'ouverture des pelles du Marais Poitevin**, ou encore les prélèvements intensifs d'eau par **forage pour l'irrigation** (notamment après les sécheresses de 1975 et 1976), accentuent la décharge des nappes.

Le drainage des surfaces agricoles entraîne la baisse du niveau de la nappe :



**La France a connu une croissance exponentielle de terres irriguées** (la plus importante de l'UE) **des années 70 à 2000** lorsque sont mises en place les aides de la **Politique Agricole Commune destinées aux irrigants** (les surfaces irriguées ont décuplées en Charente-Maritime). Cette prime bénéficiait à **80 % au maïs des grandes exploitations**. Les départements les plus gros bénéficiaires étaient aussi ceux où la tension sur l'eau est la plus forte. Source : Pierre Boulanger, Groupe d'Economie Mondiale à Sciences Po

L'intensification de l'agriculture productiviste, la course à l'agrandissement (encouragée par les aides de la PAC à l'hectare), et plus récemment l'émergence de nouveaux débouchés agricoles comme les « biocarburants », ont transformé en profondeur certaines exploitations qui n'arrivent plus à se passer de **l'irrigation et des intrants chimiques pour maximiser toujours plus le rendement de la production**.

**La production en grandes cultures du maïs amène à l'abandon de l'élevage à l'herbe au profit d'un élevage hors sol plus lucratif et industrialisable.** Dans le Marais Poitevin, les prairies humides, historiquement pâturées du printemps à l'automne, ont été peu à peu vendues et labourées. **En 1999, la Cour de Justice, saisie par la Commission Européenne, condamnait la France** pour manquement aux directives d'environnement dans la gestion du Marais Poitevin. en pointant notamment **l'assèchement et le retournement des prairies au bénéfice de cultures céréalières**.



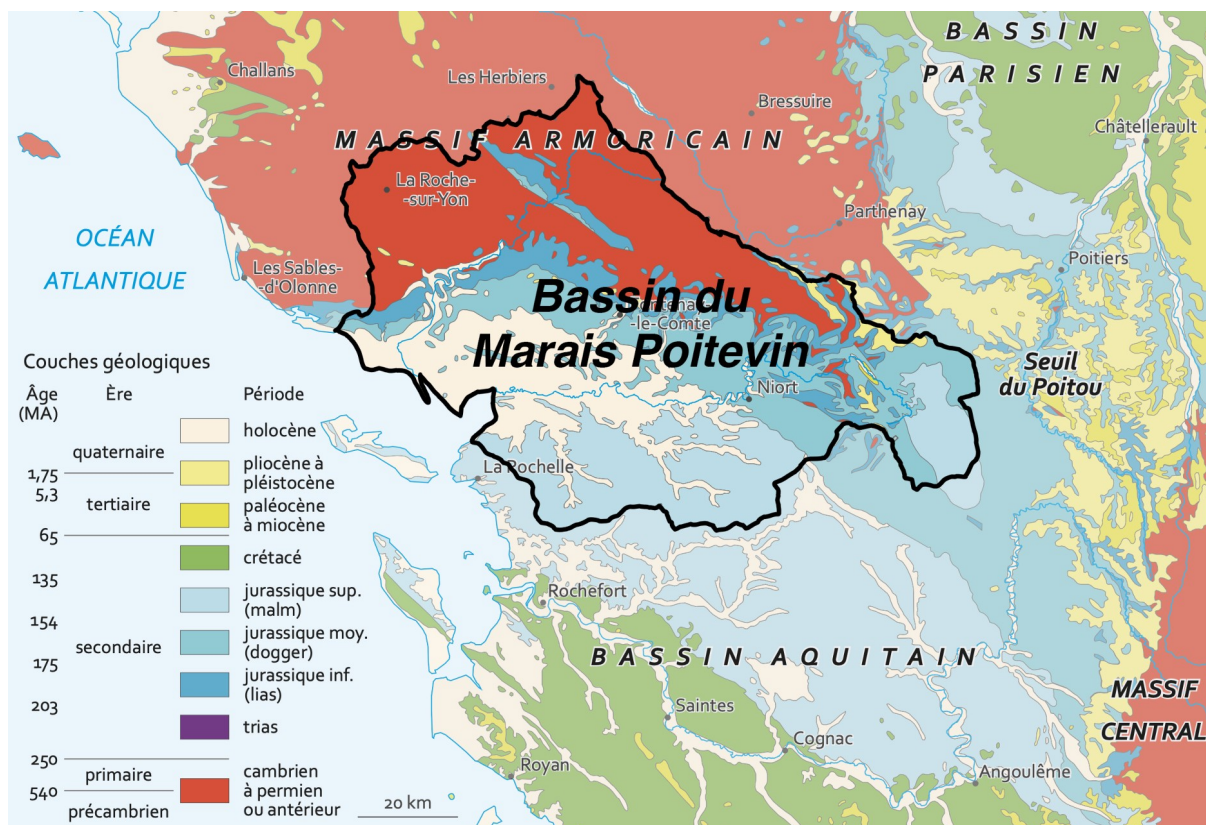
Source : Atlas du Marais Poitevin - Établissement Public du Marais Poitevin



## 2 - Contexte hydrogéologie - Pourquoi l'irrigation sur notre territoire ?

**Le territoire du Poitou représente un véritable carrefour entre quatre grandes entités géologiques française** : au nord-ouest le **Massif Armoricaïn**, au sud-est le **Massif Central**, au sud-ouest le **Bassin Aquitain** et au nord-est le **Bassin Parisien**.

Le Massif Armoricaïn et le Massif Central sont principalement constitués de roches anciennes et donc dépourvus de nappes d'eau souterraines, alors qu'**aux abords du seuil du Poitou, jonction entre les deux bassins, le socle est recouvert de roches sédimentaires poreuses et perméables, affleurant à la surface et de très faible profondeur.** Ces couches rocheuses du Dogger et du Jurassique Supérieur accueillent des aquifères réactifs (nappes dite libres).



Au nord du bassin du Marais Poitevin, sur le socle du Massif Armoricain (en rouge sur cette carte), zone de bocage, l'eau y circule en surface et les sols profitent d'une Réserve Utile<sup>1</sup> en eau élevée (entre 150 et 200 mm). Alors qu'au sud, **autour du marais, les roches calcaires du Jurassique sont recouvertes d'un sol particulièrement fertile** (terres de groies) **mais peu profond et séchant** dont la RU est faible (entre 50 et 100 mm).

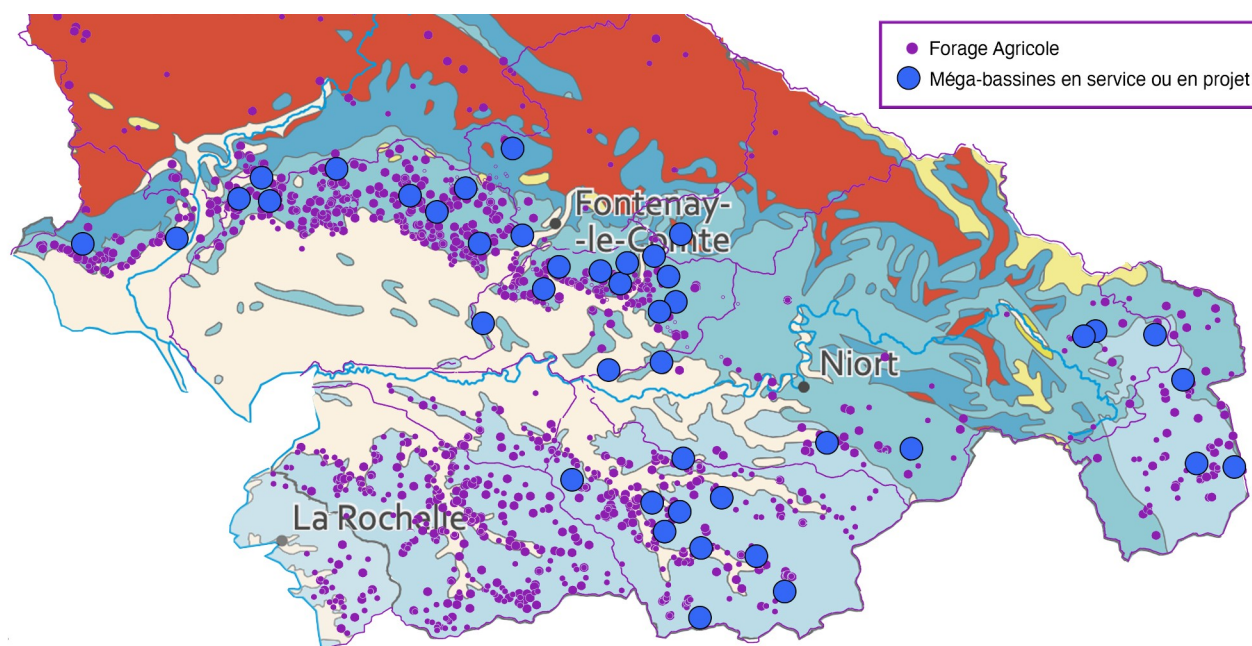
Au cours de la 2<sup>nd</sup> moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, ces terres fertiles ont été remplacées par de grandes plaines céréalières. Une transformation qui a fortement dégradé les équilibres naturels, dont le cycle de l'eau. **Ces terres déjà particulièrement séchantes, sont en bonne partie drainées et imperméabilisées par l'agriculture intensive, aggravant de facto leur faible réserve en eau.**

<sup>1</sup> : La Réserve Utile d'un sol (RU), représente la quantité d'eau maximale que le sol peut contenir et restituer aux racines pour la vie végétale.

**La présence des aquifères dans les roches à très faible profondeur a permis à certaines exploitations de réaliser des forages individuels à faible coût économique, un investissement grandement encouragé par d'importantes aides financières à partir des années 1970.**

**Les méga-bassines ne sont pas équitablement réparties mais profitent aux exploitations qui se sont historiquement octroyées de grands volumes d'irrigation.** Aujourd'hui, l'autorisation de prélèvement déterminant les volumes d'eau destinés à l'irrigation repose sur les volumes déclarés par les exploitant·es au début des années 2000. **Ces volumes sont jalousement conservés par ces irrigants historiques et totalement déconnectés de la réalité hydraulique du bassin. Ils n'ont jamais été remis en cause ou redistribués.**

#### CONCENTRATION DES FORAGES AGRICOLES SUR LE BASSIN DU MARAIS POITEVIN



Source : Atlas du Marais Poitevin et SIEMP de l'Établissement Public du Marais Poitevin

**Sur l'ensemble du bassin Marais Poitevin, 600 prélèvements agricoles par forages sont en activité.**

La surexploitation par pompage des nappes assèchent progressivement l'ensemble des zones humides, des cours d'eau, ainsi que le Marais Poitevin, sanctionné en 1995 par le classement de l'ensemble du bassin versant en ZRE (Zone de Répartition des Eaux). Cela signifie que **le bassin du Marais Poitevin est en déficit chronique d'eau**, que **les prélèvements agricoles sont, chaque année, supérieurs aux ressources « prélevables »** (l'été, l'agriculture représente 80 % de l'ensemble de l'eau consommée sur le bassin).

Ainsi, **les étiages**, périodes où le niveau des cours d'eau est le plus bas, **sont de plus en plus précoces et durent de plus en plus longtemps, produisant plus de 500 km d'assecs sur 2 700 km de cours d'eau tous les ans dans les Deux-Sèvres (1 000 km en 2022)**. Le Mignon, principal affluent de la Sèvre Niortaise, se retrouve à sec tous les étés et parfois jusqu'à début décembre.

Selon le niveau des eaux et la pluviométrie, **les nappes alimentent les rivières ou les rivières alimentent les nappes**, une interaction directe qui rend les cours d'eau et les zones humides particulièrement **sensible aux prélèvements durant toute l'année**.

### 3 - L'eau stockée pour produire quoi ?

Le territoire du protocole d'accord des 16 méga-bassines, situé sur le bassin du Marais Poitevin, est défini par le Contrat Territorial de Gestion Quantitative Sèvres Niortaise Mignon.

197 exploitations, soit 10 % des 1900 exploitations du territoire sont irriguantes et adhérentes à la Coop de l'eau. Seul la moitié, soit **5 % des exploitations** seront raccordées au méga-bassines.

La Surface Agricole Utile du CTGQ SNMi est occupée à 94 % par des cultures sèches, se satisfaisant de l'eau pluviale. Les cultures les plus présentes (en pluviales ou irriguées) sont **les céréales à paille (blé tendre principalement et orge) 33 à 38 %**, **les oléoprotéagineux (colza et tournesol) 22 %** et **les maïs (grain principalement et fourrage) 11 à 15 %**.

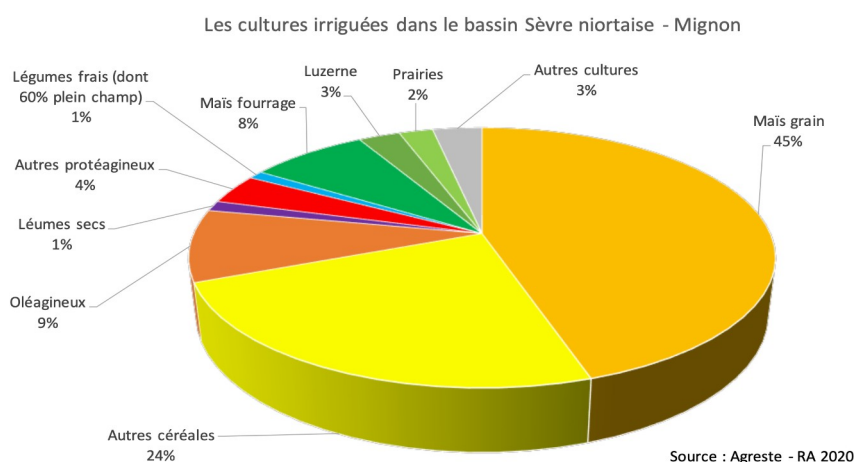
Sur le CTGQ SNMi, **les cultures irriguées ne représentent que 6% à 8 %** de la SAU.

La répartition de ces cultures varie selon les années :

- **2020** : Maïs grain 45% - Céréales à pailles 24% - Oléagineux 9% - Maïs Fourrage 8% - Protéagineux 4%  
(source : Le poids de l'irrigation dans le bassin Sèvre-Mignon - Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres)

- **2021** : Maïs grain 35% - Céréales à pailles 32% - Oléagineux 7% - Maïs Fourrage 7% - Protéagineux 6%  
(source : Bilan des engagements individuels et collectifs du protocole d'accord pour une agriculture durable dans les deux-sèvres – Ecodecision)

- **Le maraîchage ne représente que 1% des cultures irriguées.**



**Bien que l'assolement en maïs a fortement baissé depuis 20 ans**, dû à une hausse des frais d'irrigation (électricité), des restrictions estivales plus précoces et au profit du blé tendre irrigable au printemps avant les arrêts sécheresse.

**Sur le CTGQ SNMi, le maïs irrigué (grain & fourrage confondus) ne représente que 5% de la surface agricole utile, mais occupe 42 à 53% de la surface irriguée.**

De par sa croissance estivale, **l'irrigation à l'hectare du maïs est en moyenne entre 2,5 et 3,5 fois plus consommatrice d'eau que les autres cultures irriguées** présentes sur la SAU.

Cette moyenne varie selon la pluviométrie et la précocité des restrictions des arrêts sécheresse.

**Le maïs (grain & fourrage confondus) consomme donc selon les années, 65 à 80 % de l'eau d'irrigation prélevée dans le milieu ou dans les futurs méga-bassines.**

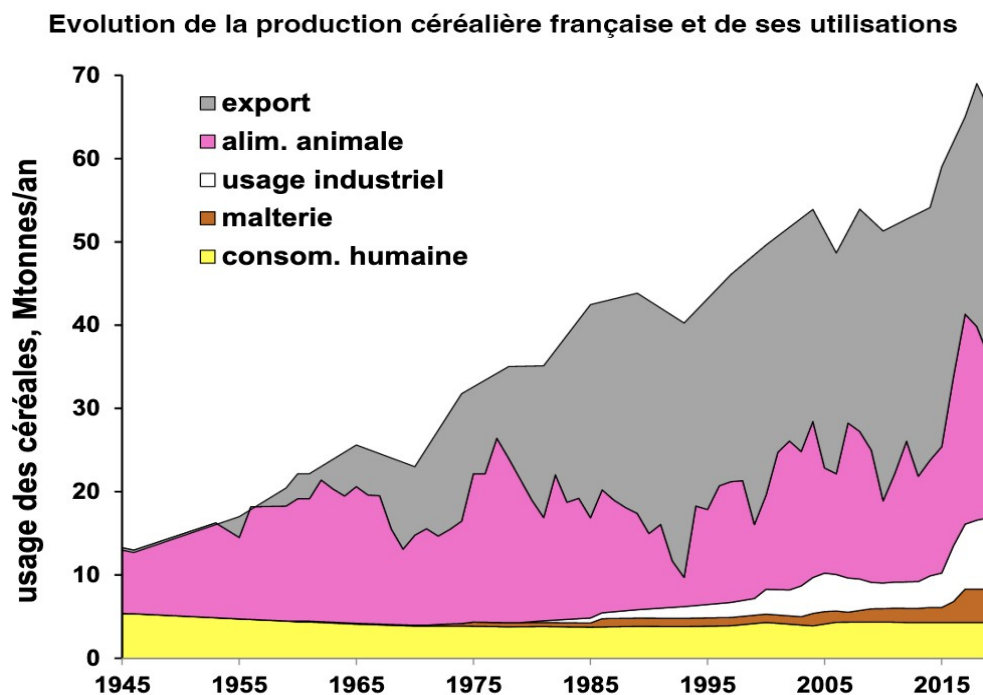
## 4 - L'eau, outil de la course au rendement imposé par les marchés

**Le maïs est la culture qui valorise le mieux l'irrigation intensive**, c'est le meilleur à ce jeu :  
**+ eau = + de rendement**

- Le CNRS donne l'efficacité moyenne de l'irrigation par culture (le rendement en quintaux pour 100 mm d'eau apportée) : Tournesol 8 / Blé tendre 20 à 25 / Maïs 30.
- L'étude agricole portée par la CACG en 2012 rapporte un gain moyen de 35 quintaux/hectare pour le maïs (passant de 74 à 109 q/ha) et de 11 à 16 q/ha pour les autres cultures (le blé tendre passe de 58 à 74 q/ha).

**Le stockage de l'eau permet de s'affranchir de la baisse nécessaire de la consommation et de contourner les restrictions sècheresses. L'accès à l'eau « sécurisée » sur l'ensemble de la période d'irrigation est très favorable au développement ou maintien de la culture de maïs.**  
Ces phénomènes constituent un risque d'accroissement de la pression sur l'eau dans une perspective de multiplication des retenues sur le territoire.

La mécanisation, les engrais de synthèse, les pesticides et l'irrigation intensive, ont permis de hisser les performances de production du blé tendre et du maïs à des niveaux défiant toute concurrence. Et aujourd'hui, **alors que le rendement de ces cultures a été multiplié par 5 en un demi siècle, la part de l'alimentation humaine nationale ne représente plus qu'une part minime de la production céréalière, inférieure à 8%** (en jaune sur le graphique ci-dessous).



Analyse des filières agro-alimentaires : la filière céréale  
par Gilles Billen, Josette Garnier, Alexandre Pomet / Sorbonne-Université / CNRS, UMR Metis

L'alimentation animale a d'abord été le moteur principal de cette croissance (blé tendre + maïs), suivie par l'exportation, puis par des usages industriels : la malterie, l'amidonnerie et la distillation.

# 5 - Les méga-bassines aggravent la dépendance au complexe agro-industriel

Les investissements financiers engagés dans le matériel agricole et l'irrigation sont très importants et accentuent la dépendance de l'exploitant·e au modèle productiviste. Ceux-ci se retrouvent piégés entre les crédits bancaires et les marges des industriels, les groupes de l'agro-alimentaire et les grandes coopératives, qui réclament aujourd'hui des bassines, fixent les prix et les conditions de productions, réduisant les fermes en un outil de production standardisé.

**Les bassines encouragent la pérennisation de pratiques néfastes pour l'environnement et l'agriculture.** Comme tout investissement lourd, une fois mis en place il impose un schéma de **production intensive** et de **rentabilisation de l'investissement**. Ces projets nécessitent une **augmentation du prix de l'eau** pour financer les infrastructures, ce qui pousse les exploitant·es à maximiser la recherche de rendements. **Les bassines ne permettent pas de réduire les volumes d'eau prélevés, elle permettent surtout de pérenniser des volumes et un modèle acquis, qui ne va pas, de fait, se remettre en cause malgré la crise écologique et le changement climatique.**

## 6 - L'illusion du « modèle Vendéen »

Le stockage de l'eau par les méga-bassines permettrait selon ses promoteurs la diversification des cultures céréalières, le développement des cultures de légumes de plein champs ainsi que la conversion en agriculture biologique. Or sur les sous-bassins du sud Vendéen (Autize - Vendée), 20 méga-bassines, financées par l'argent public, sont en activité depuis plus de 10 ans. Nous avons le recul pour observer l'échec du contrat d'engagement signé par les exploitations irrigantes et définissant des objectifs d'engagements environnementaux et d'évolution des pratiques agricoles.

**D'après le Rapport d'Observation réalisé en 2021, ces pratiques n'ont que très peu évoluées, la dépendance aux marchés agricoles et la réticence des exploitations concernées, ont mis en échec les promesses du contrat d'engagement.**

Sur ce territoire, **l'irrigation continue d'augmenter** (alors qu'ailleurs elle diminue), **le stockage de l'eau dans les méga-bassines encourage l'augmentation de la production de maïs grain** (+10 % en 10 ans\*). **En 2020, le maïs représentait 64% de la surface irriguée\***, s'appropriant 85% de l'eau des bassines. Les autres cultures sont largement sous-représentées, la culture du sorgho n'a toujours pas été développée et les rotations de cultures se limitent globalement à "maïs-blé" voir "maïs-maïs" sur les terres irriguées.

En 2020, **seules 3,5%** des parcelles irriguées par l'eau "sécurisée" des mégabassines **sont destinées à de la production de légumes frais\*** (haricots verts, petits pois, oignons, poireaux, melons, herbes aromatiques...) **et 2,4% à du légume sec\*** (haricots blancs, pois chiche, lentilles...). Les faibles avancées constatées sur le développement des productions de légumes en sud Vendée qui alimentent depuis longtemps les arguments pro-bassines, **ne sont pas à la hauteur des avancées constatées sur le reste du bassin**. L'évolution de la production de légumes secs sur le territoire Sèvre Niortaise - Mignon réalisée **sans irrigation et en bio** a été très importante et dépasse largement la production en Autize - Vendée réalisée **en conventionnel et irriguée\***.

\*Source : Le poids de l'irrigation dans le bassin Sèvre-Mignon - Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres



# 7 - Les méga-bassines et le port de la Pallice

**La France est le 2<sup>nd</sup> exportateur mondial de céréales, le 1<sup>er</sup> exportateur mondial de maïs semence et le 1<sup>er</sup> producteur et exportateur de BLÉ TENDRE et de MAÏS GRAIN d'Europe.**

50% de sa production de blé tendre et 25% de sa production de maïs sont exportés à l'international.

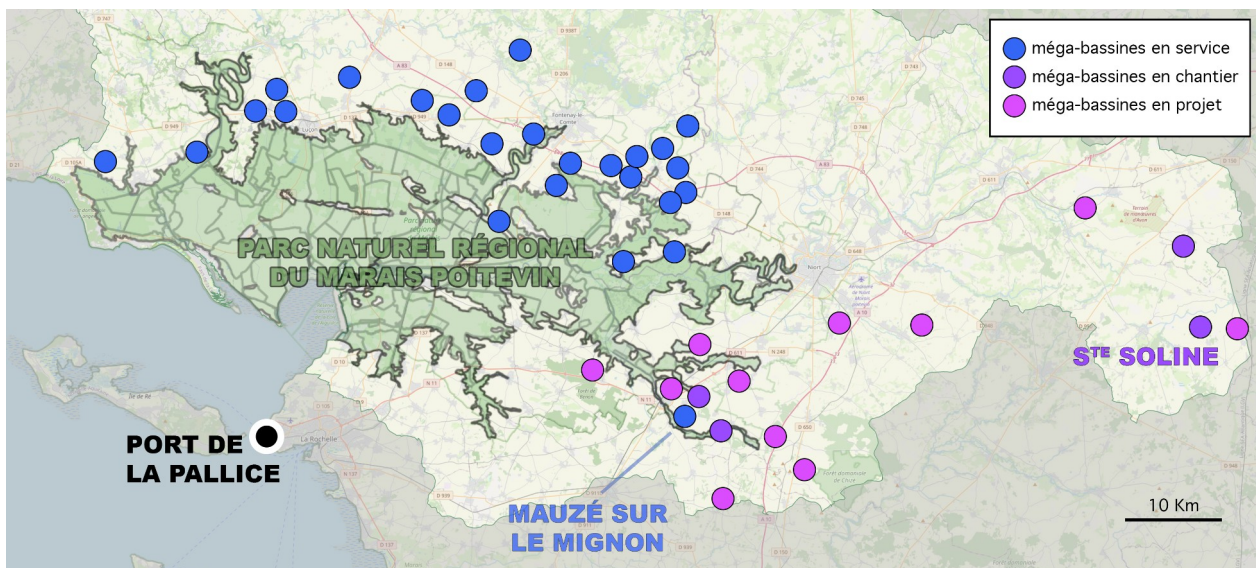
Notre filiale céréale en perpétuelle sur-production et ultra-compétitive est très largement financée par les aides à l'hectare de la Politique Agricole Commune. Les industriels, grandes coopératives et négociants imposent un rendement agricole poussé à l'extrême dont les engrais de synthèse et l'eau assurent une production à l'hectare maximum afin de tirer les prix au plus bas sur le marché national et international (face aux concurrents Russes et Ukrainiens principalement). **Le libre échange, néfaste pour le développement de l'agriculture des pays importateurs, alimente la forte spéculation céréalière dont les agriculteur·trices français·es sont victimes.**

Les terres du **Poitou** sont connues comme fertiles. **Jouissant de la proximité avec le 2<sup>nd</sup> port céréalier de France, Port Atlantique La Rochelle - La Pallice, les grandes coopératives (Océalia, Terrena, Terre Atlantique, la CAVAC) ont poussé à la spécialisation productiviste céréalière les agriculteur·trices des plaines d'Aunis, du sud Deux-Sèvres jusqu'en Vienne, détériorant considérablement la qualité des sols et des eaux souterraines. Localement, 70 à 80 % de la production de blé tendre et 15 à 30 % du maïs grain sont destinés à l'exportation. Les opérateurs de La Pallice (Sica Atlantique et Socomac du groupe Soufflet) exportent 3 à 4 millions de tonnes de céréales par an et importent massivement engrais azotés et pesticides.**

En terme de volume cela représente 2 fois la pyramide de Kéops ou 5 fois l'Empire State Building.

**Notre bassin est depuis longtemps le territoire des méga-bassines. 25 réserves financées par de l'argent public sont en activité depuis plus de 10 ans au nord du Marais Poitevin. Plus à l'est, le protocole d'accord du projet des 16 méga-bassines de la Coop de l'eau place ces grandes coopératives comme les uniques représentantes du monde agricole. Celles-ci dictent leurs conditions et imposent aux exploitations ce modèle économique et agricole à bout de souffle.**

LES MEGA-BASSINES SUR LE BASSIN DU MARAIS POITEVIN



# 8 - Irrigation OUI, mais à quelles conditions ?

## Quelles solutions pour réduire la consommation d'eau ?

En cas de sécheresse, le risque de défaillance de la ressource doit être assumé. Là comme ailleurs, **certains usages non agricoles de l'eau sont prioritaires** (eau potable, salubrité, milieu naturel). **Cela veut dire que c'est à l'agriculture de s'adapter à ce risque climatique** : en envisageant des fonds de solidarités contre ce risque sévère ; en continuant à faire évoluer les systèmes de culture vers **une agriculture moins gourmande en eau**, c'est-à-dire plus en phase avec le climat (cultures d'hiver) et plus résistantes à la sécheresse (par exemple en substituant progressivement du sorgho au maïs comme le préconisait le Varenne agricole de l'eau) ; en **améliorant les outils d'irrigation** et en soutenant la mise en place de **réserves d'eau de pluie** ; en favorisant le **développement du stockage naturel de l'eau dans les sols**, avec plusieurs modalités complémentaires : protéger et replanter massivement des haies ; plus de matière organique pour une meilleure infiltration et rétention de l'eau ; moins d'évaporation des sols grâce au paillage et couvert végétal ; éviter les drainages afin de réalimenter les zones humides ; renaturer les cours d'eau pour en rétablir la morphologie altérée (méandres, berges...).

**Ces solutions basées sur la nature bénéficieraient à tou·te·s les agriculteur·trices du territoire. Elles amélioreraient le paysage, la biodiversité, la qualité de l'eau, le stockage du carbone et la lutte contre les inondations.** Une réflexion globale doit être portée à l'échelle du territoire pour accompagner tous les agriculteur·trices vers des pratiques vertueuses. Les collectivités, politiques et les filières doivent contribuer à ce changement et revoir les modalités de partage de l'eau. L'eau agricole, qui doit être prélevée en respectant la préservation des milieux, doit être destinée en priorité à l'alimentation humaine de qualité, et non à des cultures consommatrices d'engrais chimiques et de pesticides, destinées à l'élevage intensif, ou pour alimenter des méthaniseurs et produire des agro-carburants.

L'élevage hors sol plus intensif, industrialisable et lucratif, a réduit à peau de chagrin les prairies permanentes qui ne nécessitaient pas d'irrigation tout en remplissant de nombreuses fonctions écologiques. Pour contrecarrer le fort impact environnemental et sanitaire de ce type d'élevage, et favoriser le retour des prairies dans nos paysages, **une politique soutenant le retour au pâturage est indispensable !**